



LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL JACQUES PREVERT
COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2022.

Présents:

4. Mme Sophie Bailly-Bechet, Présidente
5. Mme Nachula Wilson, Trésorière
6. Mr Krishan Kapoor, Membre

Excusés:

4. Mr Wissam Raad, Vice-Président
5. Mme Enyonam Dagadu, Vice-trésorière
6. Mme Emma Tarrant, Membre

Compte-rendu de la réunion : Assemblée Générale Extraordinaire 29/09/2022

Organisée par la Présidente du Conseil d'administration de l'école

Ordre du jour

Présentation des différentes instances organisant la vie de l'école :

- Conseil d'établissement
- Conseil d'école et les différents comités
- Section internationale
- Conseil d'administration

Élection des nouveaux membres du conseil d'administration

Ouverture de la séance

Conseil d'établissement (Rachid Ashka)

Objectif:

Le conseil d'établissement est un organe consultatif qui réunit tous les membres du secteur éducatif : les professeurs, l'administration, les élèves et les parents.

Son objectif est d'apporter des solutions aux différents problèmes de l'école dans les différents domaines : éducatif, administratif, matériel, hygiène, vie commune...

Par ailleurs, il contribue et remet à jour le règlement intérieur de l'établissement.



Modus operandi:

Le conseil d'établissement se rencontre au minimum 3 fois par ans, soit une fois par trimestre.

Pour assister le conseil d'établissement dans ses différentes actions, plusieurs comités thématiques ont été créés. Tous les membres de l'APE (Association des Parents d'Elèves) peuvent faire partie de ces comités. Les comités sont organisés par domaine :

Exemple de quelques comités :

- Santé et vie commune
- Restauration
- Discipline
- Second degré
- Hygiène et sécurité
- Vie scolaire

... et plus...

Les réunions de ces comités sont ad-hoc.

Un exemple de décision prise par le conseil d'établissement : décision de porter ou non le masque à l'école pour lutter contre la propagation du COVID.

Conseil d'école (Giulia Tavolato)

Le conseil d'école a pour objectif le bien-être des enfants de la maternelle et du primaire. Son action est limitée à ces deux parties de l'établissement et ne concerne donc pas le collège ni le lycée. Ce conseil d'école inclut le directeur de l'école primaire, les représentants des parents et les représentants des élèves. Il valide les projets développés à l'école primaire, propose différents thèmes à promouvoir autour de la vie de l'école pour compléter le projet éducatif (semaine anti-harcèlement, semaine lecture...). Il est aussi impliqué dans la rédaction du règlement intérieur.

Ce conseil se rencontre au moins une fois par trimestre.

Ce conseil est élu. L'élection s'organise au travers de liste de candidats. Il y a 15 représentants des parents, complété par 15 remplaçants.

La section internationale (SIB) (Maame Adjei)

Cette nouvelle initiative a été introduite il y a 3 ans à l'école. Elle concerne tous les élèves du CP à la terminale. La section internationale a son propre conseil et ses propres réunions, 2 fois par an, typiquement au début et à la fin de l'année scolaire. L'objectif de ces réunions est de présenter et passer en revue les projets qui vont/ont été élaborés au cours de l'année.



L'intérêt principale de ce conseil concerne les élèves du secondaire car cette option implique des cours supplémentaires.

L'admission en section internationale se fait sur demande des parents, avec l'accord de l'administration, qui valide que les enfants ont bien les minimums requis pour suivre ce cursus.

Le Conseil d'administration (Sophie BAILLY-BECHET)

C'est l'organe principale qui gère l'APE (Association des Parents d'Élèves), incluant la trésorerie, le personnel, le bâtiment...

Cet organe prend ses décisions lors de réunions, qui ont lieu tous les 2 mois. Le conseil d'administration convoque un minimum de deux assemblées générales ordinaires par an, ou tous les membres de l'APE sont invités, afin de voter le budget annuel.

Le conseil est composé de 7 à 10 membres élus :

A cela s'ajoutent des membres consultatifs :

- *Le co-secrétaire*
- *Le COCAC*
- *Le Vice-Consul*
- *3 membres de l'administration : la Provisseure, le Directeur financier, le directeur de l'école*
- *2 représentants du personnel élus*

Le conseil exécutif:

- *La Présidente*
- *Le Vice-Président*
- *Le Co-secrétaire*
- *La Trésorière*
- *La Vice-Trésorière*

Le rôle du Trésorier est de s'assurer que toutes les décisions financières du conseil d'administration sont bien implémentées.

Le rôle du Co-secrétaire est de s'assurer de la bonne gouvernance du CA. Il prépare aussi les procès-verbaux des réunions du CA.

Le CA s'organise en 6 groupes de travail, ou comités. Les comités comprennent toujours les 3 représentants de l'administration que sont la Provisseure, le Directeur financier et le Directeur de l'école, certains membres élus du CA en fonction de leur compétence, et pour certains comités, les représentants des professeurs.

- *Finance (Président de comité, Mme Wilson)*
- *HR (Président de comité, Mr Sidibe)*
- *Recrutement (Président de comité, Mr Sidibe)*



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- Infrastructure (Président de comité, Mr Kapoor)
- Communication (Président de comité, Mme Tarrant)
- Dialogue sociale (Président de comité, Mme Wilson)

Les membres du CA sont élus pour 2 ans reconductible un fois, soit un maximum de 4 ans.

Presentation des candidats a l'élection du conseil d'administration

Thomas Le Guével

Jean-Louis Feghali

Alexis Damaz

Mirna Abdel Massih (absente lors de l'AG)

Vote:

Il y a 4 candidats pour 4 postes vacants, le vote est un vote « pour » par main levée ou « abstention ».

Thomas Le Guével: Majorité de **pour**.


Jean-Louis Feghali : Majorité de **pour**.

Alexis Damaz : Majorité de **pour**.

Mirna Abdel Massih : Majorité de **pour**.

Les 4 candidats sont élus comme directeurs du conseil d'administration.

Séance levée.



Sophie Bailly-Bechet
President of the Board

Co-Secretary